

**ARRÊTÉ 2023-291 TEMPORAIRE PORTANT RÈGLEMENTATION PROVISOIRE
D'UTILISATION EXCEPTIONNELLE D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC
GYMNASE JOSEPH GUILLEMOT
À L'OCCASION DU TÉLÉTHON 2023**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2212-2 ;
- Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R.123-27 et R.123-52 ;
- Vu l'arrêté modifié du ministre de l'Intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- Considérant qu'il convient de réglementer provisoirement, pour des raisons de sécurité, les conditions d'utilisation du gymnase Joseph GUILLEMOT à l'occasion de l'organisation du Téléthon 2023 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

Le gymnase Joseph GUILLEMOT, établissement de type X-4^{ème} catégorie, sis allée Joseph GUILLEMOT, sera utilisé l'organisation du Téléthon **du vendredi 8 décembre 2023 à 18h00 au samedi 9 décembre 2023 à 10h00.**

ARTICLE 2:

Le gymnase ne pourra recevoir plus de 600 personnes.

ARTICLE 3:

À l'intérieur du gymnase en plus du matériel habituel de sécurité seront installés les équipements suivants : 20 tables rectangulaires de 1.80 m, 80 chaises, des jeux en bois, une scène de 20m².

ARTICLE 4:

Des éclairages de sécurité ayant des fonctions d'ambiance et d'anti-panique ont été ajoutés pour permettre le cas échéant une évacuation sûre et facile du public. Des dégagements en pourtour de 1.40m seront aménagés en direction des trois issues de secours existantes afin de permettre si besoin une évacuation sûre et rapide de l'établissement.

ARTICLE 5:

Un électricien des Services Techniques, informé des numéros d'appel d'urgence, de l'emplacement du téléphone d'urgence, des extincteurs, des organes de coupures électriques est chargé du déclenchement de l'alarme en cas d'incendie et de l'évacuation d'urgence de l'établissement.

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la ville de PANAZOL, Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PANAZOL, le 7 décembre 2023

Le Maire,

Fabien DOUCET



Publié en mairie le **0 8 DEC. 2023**